



INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg-en-Bresse
Canton de St Etienne-du-Bois



MAIRIE DE JASSERON

L'ADSEA01 est le nouveau prestataire qui va gérer l'accueil périscolaire du matin et du soir et le temps méridien. Une responsable aura pour mission de coordonner l'ensemble du dispositif.

Les inscriptions auront lieu à partir du 28 août 2017 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 en salle de garderie afin de pouvoir expliquer le fonctionnement du temps méridien et de l'accueil périscolaire. Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous par mail à l'adresse suivante : service.app@sauvegarde01.fr

Le restaurant scolaire

Organisation

Les menus sont élaborés par RPC. Ce dernier utilise 80% des produits frais et travaille de manière traditionnelle. Les menus sont élaborés par une diététicienne indépendante répondant au GEMRCN. Celle-ci a pour mission la conception du plan alimentaire et les contrôles des menus sur le plan nutritionnel.

Deux services seront maintenus :

- ✓ Un service pour les maternelles-CP ;
- ✓ Un 2^{ème} service pour les CE1-CM2.

Durant le temps méridien, des animations seront proposées aux enfants (perles, scoubidous, tournois sportifs...).

Tarif

Les tarifs varient en fonction des coefficients familiaux. Ils tiennent compte d'une aide communale pour toutes les familles et le CCAS interviendra en complément, après examen des dossiers dans des conditions similaires à celles déjà pratiquées.

	QF < 1000	QF 1000-1300	QF > 1300
Repas du midi	3,00 €	4,00 €	5,00 €

Les familles dont les enfants déjeunent au restaurant scolaire de Jasseron pourront utiliser un portail famille mis à disposition qui sera le même que pour l'accueil de loisirs périscolaire. Les familles disposeront d'un mot de passe et d'un identifiant permettant d'accéder à leur fiche famille. Les familles pourront valider, modifier la présence de leur enfant au restaurant scolaire :

- ✓ Le mercredi avant 18h00 pour la semaine d'après,
- ✓ Les inscriptions pourront avoir lieu la veille du jour de consommation avant 12h00 par téléphone auprès de la responsable d'animation. Dans ce cas, un surcoût de 1€00 sera occasionné. Il faudra bien entendu, attendre la validation de la responsable d'animation pour s'assurer que l'enfant sera bien pris en charge.

Temps périscolaire

Les temps périscolaires sont encadrés par une responsable d'animation et des animateurs diplômés BAFA ou équivalent. Des animations construites seront proposées le soir.

Les horaires de la garderie restent inchangés :

- ✓ 7h30-8h30 du lundi au vendredi,
- ✓ 16h00 à 18h30 du lundi au vendredi sauf le mercredi,
- ✓ 11h35 à 12h30 le mercredi.

Les tarifs varieront en fonction des coefficients familiaux.

	QF < 1000	QF 1000-1300	QF > 1300
La Présence à la demi-heure	1,07 €	1,12 €	1,17 €
Supplément goûter	0,4 €		

Les familles pourront utiliser un portail famille mis à disposition qui sera le même que pour l'accueil au restaurant scolaire. Les familles disposeront d'un mot de passe et d'un identifiant permettant d'accéder à leur fiche famille. Les familles pourront valider, modifier la présence de leur enfant à l'accueil de loisirs périscolaire :

- ✓ Le mercredi avant 18h00 pour la semaine d'après,
- ✓ Les inscriptions pourront avoir lieu la veille du jour avant 12h00 par téléphone auprès de la responsable d'animation. Dans ce cas, un surcoût de 0€20 sera occasionné quel que soit le temps que passera l'enfant sur l'accueil périscolaire. Il faudra bien entendu attendre la validation de la responsable d'animation pour s'assurer que l'enfant sera bien pris en charge.

Pour toute inscription, veuillez vous munir :

- de la fiche d'inscription,
- de votre attestation CAF précisant le coefficient familial.